L'origine macabre du nom Guintzet

Autor(en): **Aebischer, Paul**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **33 (1945)**

Heft 6

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-817620

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'Origine macabre du nom du Guintzet,

par Paul Aebischer.

Frais inutiles, certes, que de rappeler à des lecteurs fribourgeois ce qu'est le Guintzet, cette colline qui domine la ville au sud-ouest, et qui se prolonge, par les hauteurs de Bertigny, jusqu'à Cormanon; promenade appréciée des dimanches après-midi, point de vue remarquable sur les Préalpes et le Jura, et enfin château-d'eau depuis la fin du siècle dernier. Promenade moins appréciée sans doute des criminels au temps jadis, puisque c'est là que se dressait le gibet.

Et les plus anciennes mentions [1] de l'endroit sont toutes formées du nom que portait alors la potence, les « *fourches* ». En 1315 déjà, en effet, Petrus dou Coudo vend à l'Hôpital trois poses de terre sises « in territorio de Friburgo, subtus podium dictum *deys Forches* » [2]. La même année encore, Petrus et Johannes de Chenens vendent au même établissement un champ « in territorio de Friburgo, in loco qui dicitur subtus *les Forches*, inter fossatum *deys Forches* », contigu au précédent [3]. En 1388, Wibertus Berchy vend à Jaquetus Bounvisin son champ « situm subtus raspam *palibuli* de Friburgo », qui touche dans sa partie inférieure au chemin pu-

---

[1] Je dois toutes ces anciennes mentions des « fourches » à l'amabilité de Mlle J. Niquille, archiviste d'Etat à Fribourg.

[2] Archives de l'Hôpital, I, 108; copie aux A.E.F., Cart. Gremaud, I, 53.

[3] Archives de l'Hôpital, II, 575; copie aux A.E.F., Cart. Gremaud, I, 55.

blic allant à Givisiez et à Payerne [1]. Pour le XVe siècle, il est question en 1430 de dépenses faites par le banneret des Hôpitaux et d'autres « quant leur voloyent prester certain pasquier pour faire des vignies desoubs les *fourches* [2] »; en 1631, de propriétés de l'Hôpital sises « sub raspam *furcarum*... usque ad capellam sancti Anthonii [3] »; en 1436, de terres limitées dans leur partie supérieure par des pâquiers de la ville, « subtus la Rapa *des Forches* » [4]. Et ce ne serait qu'à la fin de ce même siècle qu'apparaîtrait la dénomination moderne, avec la mention, en 1483, d'une grange que le gouvernement permet à Pierre Ramu de construire sur un terrain « atouchent de son champ de *Guinchet* » [5], mention suivie en 1544 de celle de cinq poses « gelegen beym *Galgenberg*, am ende genant es *Ginchels* » [6].

Ce *Galgenberg* n'est évidemment que l'adaptation du nom français de « *Fourches* », qui sans doute était alors encore usité: et ce même texte laisserait supposer que *Guintzet*, ou le pluriel *Guintzets*, s'appliquait, non point à toute la colline, mais au saillant le plus proche de la ville, où les condamnés précisément expiaient leurs crimes.

Mais d'où vient ce nom ? Les comptes de l'Hôpital de 1492 font état d'une somme dépensée « pour clore ou *Guinchet* de Bertignie » [7], c'est-à-dire pour y faire des clôtures. Sans doute est-ce là encore une mention du lieu-dit qui nous intéresse: le mot cependant se trouve là presque dans son état antérieur de nom commun, attesté si fréquemment dans nos textes médiévaux sous les formes *guinchet*, *guichet*, celle-ci plus moderne que celle-là. Et ces textes, tant vaudois que fribourgeois, nous montrent qu'un *guinchet* était, dès la fin du XIVe siècle, ou une petite porte pratiquée dans une plus grande, ou une petite partie mobile d'une fenêtre, soit un vasistas. En voici quelques exemples parmi les plus caractéristiques: « Pro reparacione

---

[1] Archives de l'Hôpital, I, 113.
[2] A.E.F., Compte des Trésoriers, nº 55, p. 27.
[3] Archives de l'Hôpital, I, 124.
[4] Archives de l'Hôpital, I, 46.
[5] A.E.F., Manuel nº 6, fº 109.
[6] A.E.F., Stadtsachen, A, 397, fº 11.
[7] Archives de l'Hôpital, Comptes de 1492.

serarum porte et *guyncheti* Sancti Laurencii », dit un compte lausannois de 1430 [1]; « Il non ouvrit pas la porta ne lo *guenchacl* », spécifie une loi fribourgeoise de 1433 [2]; en 1463, la ville d'Orbe paie une certaine somme « a Jehan Perillioux, que az refaite la cler [« clé »] du *guynchel* de la pourte du pont » [3]; en 1571, à Lausanne, on achète « ung par de chernires [« une paire de charnières »] pour le *guinchel* de la grand porte » [4]; un rapport du bailli de Châtel-St-Denis datant de 1759 mentionne qu'« on avait vu sortir ledit Antonin par dessous le *guichel* ou petite porte de ditte boutique » [5]. Il semble bien que l'idée de « petite porte dans une grande » ait représenté le sens le plus ancien du mot: c'est en tout cas le mieux attesté, car la valeur de « vasistas », quoique patente dans un texte de 1554 déjà, qui fait état d'un payement effectué par le couvent d'Hauterive à un vitrier « qui a refet ung *guichel* ey fenetre de covent » [6], se retrouve beaucoup plus rarement que l'autre. Signalons cependant une procédure lausannoise de 1757 qui dit que « la ditte fenêtre avait un *guichel* » [7]; et un acte notarial de Broc, à propos d'une maison et de ses parties, parle de « deux fenêtres... ayant chacun *guinchels* ferrés » [8].

Chose curieuse, les matériaux du *Glossaire des patois de la Suisse romande* montrent au contraire, pour l'époque moderne, que l'idée de « petite porte pratiquée dans une plus grande », si elle est encore connue çà et là, dans le canton de Vaud en particulier, pour *dyintsè* ou ses autres correspondants patois, est bien plus rare que celle de « vasistas » qu'on retrouve partout en Suisse romande. Le mot a pris aussi de multiples sens spéciaux, soit, en partant de l'idée « petite porte », ceux de « petite porte d'un tonneau », dans les Alpes vaudoises et le Valais, de « partie de porte de cave servant à l'aération » à Blonay, de « partie de porte de

---

[1] Archives de la ville de Lausanne, Comptes D, 216.
[2] A.E.F., 1re Collection des lois, fo 109vo.
[3] Archives de la ville d'Orbe, Comptes de 1463.
[4] Archives de la ville de Lausanne, Comptes, D, 230.
[5] A.E.F., Correspondance des bailliages, Châtel-St-Denis.
[6] A.E.F., Comptes d'Hauterive, 1554.
[7] Archives cantonales vaudoises, Registre criminel de Lausanne, 1757.
[8] A.E.F., Registre notarial no 2766, fo 300.

grange » à la Côte-aux-Fées, dans l'est du canton de Vaud, en Valais à Vionnaz, Lourtier, aux Evouettes ; et, en partant de l'idée de « petite fenêtre », ceux de « volets, contrevents, battants de fenêtre » dans les Alpes vaudoises en particulier, de « passe-plats » dans quelques localités valaisannes, de « grille de confessional » au Châble, et enfin, à Leysin, celui d'« accroc à un vêtement ».

Un *dyintsè* de fenêtre, dans les patois fribourgeois, représente essentiellement un vasistas, soit un carreau mobile de la fenêtre extérieure, de la « fenêtre double », que l'on fixe au début des froids et qui ne peut s'ouvrir tout entière : l'ouverture du *dyintsè* permet seule, et d'aérer une pièce, et de mettre la tête hors de la fenêtre. Un *guinchet*, au moyen âge, était surtout une petite porte qu'on pouvait ouvrir sans ouvrir la grande dans laquelle elle était encastrée. Vasistas et guichets tournaient d'habitude sur des gonds ; mais il n'est pas impossible que, pour les vasistas en tout cas, il se soit parfois agi de carreaux glissant dans des rainures : c'est cette forme qu'a encore le *dyintsè* au Trient. Et le mot a une valeur très voisine à Hérémence, celle de « planchette coulissante servant de lucarne » [1].

Si l'on supposait que le sens de « vasistas » était connu au XVe siècle déjà, on pourrait certes admettre que le nom de notre *Guintzet*, de même que celui de *Guintzet*, lieu-dit de Corpataux dominant la profonde tranchée creusée par la Sarine, et que celui de *Guinchets* appliquée à une légère élévation au sud-ouest de Domdidier, pourrait être dû à ce que, de ces endroits, la vue avait une certaine étendue : ç'aurait été, en quelque sorte, une « fenêtre » sur les alentours. Mais le *Guintzet* de Fribourg me paraît devoir son nom à un fait bien plus précis. Nous avons vu qu'il s'agit sans doute d'une dénomination qui s'est au moins partiellement superposée à celle de *Forches* « gibet ». Mais c'est qu'au moyen âge à Fribourg on n'exécutait pas seulement les condamnés à mort par pendaison : la décapitation entre autres systèmes, était fort en usage, et elle avait lieu au même endroit. Or Berchtold remarque que « la décapitation se faisait avec une espèce de guillotine, dite *taille-tête*, qu'on chargeait d'un grand poids de fer chaque fois que l'on voulait

---

[1] L. DE LAVALLAZ, *Essai sur le patois d'Hérémence*, Paris, 1935, p. 486.

s'en servir », et que « ce ne fut qu'en 1450 que l'on commença à couper la tête à bras franc »[1]. En 1405 déjà, les comptes du trésorier mentionnent une dépense faite « por mollar [« aiguiser »]... le fert dou *tallie testa* »[2], et l'on retrouve en 1428 une dépense analogue « por mettre lo fert de la *tallie testa* »[3]. Cette guillotine avant la lettre devait être composée essentiellement, comme l'instrument encore en usage aujourd'hui — mais qui tend de plus en plus à être remplacé par le coup de revolver dans la nuque, plus expéditif, plus propre et plus économique —, par un couteau pesant glissant entre deux montants ; et il est vraisemblable que, comme aujourd'hui encore, la tête du condamné était fixé entre deux planches présentant chacune un évidement semi-circulaire dans lesquels s'insérait le cou de la victime.

C'est dire que l'idée d'appliquer ironiquement le nom de *guinchet* à cet instrument pourrait être suggérée de plusieurs façons. La plus simple serait évidemment de partir de l'idée de « vasistas »: le « taille-tête » présentait une ouverture plus petite, la lunette, dans le panneau plus grand formé par les deux montants réunis en bas et en haut par des poutres transversales ; par ailleurs, le condamné avait la tête en dehors, comme celle du curieux ou de la curieuse ouvrant son vasistas pour voir ce qui se passait dans la rue ; ou même, si l'usage de carreaux glissant entre deux rainures était ancien, l'analogie était encore plus forte entre notre guillotine médiévale et les fenêtres qui lui auraient donné leur nom. Mais il est évident que, même si *guinchet* signifiait seulement « guichet » au XVe siècle, ce guinchet pourrait servir à dénommer notre instrument, puisque là encore il s'agissait d'une ouverture plus petite dans une plus grande.

Sans doute la démonstration serait-elle plus probante si un texte était là pour nous prouver que le « taille-tête » s'est appelé *guinchet*. Mais ce nom, à n'en pas douter, devait être une dénomination figurée, populaire, je dirais volontiers argotique, de notre guillotine: dénomination qui n'avait donc guère sa place dans le

---

[1] Berchthold, *Histoire du canton de Fribourg*, 1re partie, Fribourg, 1841, p. 236.

[2] A.E.F., Compte des Trésoriers, n° 6.

[3] A.E.F., Id., n° 52 bis.

vocabulaire des trésoriers de l'époque. En tout cas, qu'un lieu-dit ait pu être désigné d'après la guillotine qu'on y dressait, voilà qui nous est démontré par l'existence à Morat en 1415 d'un « locum dictum *Tallye testa* »[1], le « taille-tête » n'étant nullement un instrument de supplice spécial à Fribourg, mais se retrouvant, sous diverses dénominations dans le midi de la France, en Italie, en Ecosse, en Angeleterre, en Bohème dès le XIIIe siècle, en Allemagne au XIVe. Au surplus, qu'un rapport sémantique puisse s'établir entre l'idée de « guillotine » et celle de « vasistas » ou un concept approchant, c'est ce que l'existence de termes tels que *fenêtre* ou *lunette*, en argot, dans des expressions « *mettre la tête à la fenêtre* », « *passer à la lunette* », au sens de « être guillotiné »[2], suffit amplement à prouver.

---

[1] A.E.F., Registre notarial, nº 3422, fº 11.

[2] Kr. Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. IV, Copenhague, 1913, p. 291. Cf. L. Larchey, *Dictionnaire historique d'argot*, 10e édit., Paris, 1889, p. 168.